

Etude de faisabilité d'un PNR Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu

Préconisations

Sommaire

PRECONISATIONS POUR LA SUITE DE LA DEMARCHE

<i>PRECONISATIONS POUR LA SUITE DE LA DEMARCHE</i>	2
I. En quoi le territoire et le projet répondent-ils aux critères de classement des PNR ?	5
I.1 Critère n°1 : qualité et caractère d'un territoire fragile et menacé	5
<i>Eléments plaidant pour la création d'un parc au regard de ce critère</i>	5
<i>Synthèse : pertinence du projet au regard du critère n°1</i>	11
<i>Recommandations pour la suite de la démarche</i>	12
I.2 Critère n°2 : cohérence et pertinence du périmètre	14
<i>Préambule</i>	14
<i>Des éléments pouvant déprécier la qualité et la valeur du patrimoine et des paysages</i>	14
<i>Des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés</i>	14
<i>Synthèse des enjeux de territoire à prendre en compte pour définir le périmètre d'étude</i>	15
<i>Les points de consensus</i>	16
<i>Les points restant ouverts au débat</i>	16
<i>D'autres éléments pour nourrir la réflexion sur le périmètre</i>	17
<i>Les options possibles de périmètre</i>	18
<i>Recommandations : le périmètre le plus pertinent</i>	20
I.3 Critère n°3 : qualité du projet de charte	21
I.4 Critère n°4 : détermination des collectivités et EPCI.....	21
<i>Une posture d'ouverture lors des entretiens</i>	21
<i>Positionnement des acteurs</i>	22

<i>Recommandations pour la suite de la démarche</i>	22
I.5 Critère n°5 : organisme en charge du PNR.....	22
II. Quelles plus-values pourraient apporter un Parc naturel régional par rapport aux structures, dispositifs et projets existants ?	23
II.1 Un territoire riche de nombreux acteurs	23
II.2 Le rôle attendu / possible d'un Parc	24
<i>Les plus values d'un PNR sur le territoire de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu</i>	24
<i>Plus values transversales</i>	24
<i>Plus values thématiques</i>	25
III. Conclusion : quelles suites à donner à la démarche ?	28
III.1 Synthèse : cohérence du projet de PNR au regard des critères nationaux de classement.....	28
III.2 Propositions d'axes de charte	30
III.3 Et maintenant ?	31

PRECONISATIONS POUR LA SUITE DE LA DEMARCHE

I. En quoi le territoire et le projet répondent-ils aux critères de classement des PNR ?

I.1 Critère n°1 : qualité et caractère d'un territoire fragile et menacé

Rappel du critère n°1 : La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.

Éléments plaidant pour la création d'un parc au regard de ce critère

» Patrimoine naturel et paysage

Le **patrimoine naturel et paysager** du périmètre de réflexion présente les principales caractéristiques suivantes :

- **Une richesse paysagère et écologique exceptionnelle et reconnue mondialement**

L'estuaire de la Loire, le lac de Grand Lieu et les espaces de plateaux confèrent au territoire inscrit dans le périmètre de réflexion une **richesse paysagère et écologique certaine**. De **nombreux zonages (Natura 2000, Ramsar, ZNIEFF, etc.) sont concentrés sur l'estuaire de la Loire et le lac de Grand-Lieu**. Ces derniers arborent une palette de zones humides et milieux associés diversifiés dont les **intérêts écologiques et sociétaux sont reconnus** (accueil de l'avifaune, lien avec les activités traditionnelles que sont l'agriculture, la chasse ou la pêche...). Il convient de noter l'importance des **marais estuariens qui transcendent les rives nord et sud de la Loire**. Ils constituent un **marqueur fort** pour les paysages et contribuent à l'**identité estuarienne**.

Les espaces de plateaux, dont la biodiversité peut être qualifiée d'ordinaire, présentent moins d'espaces naturels reconnus, en comparaison de l'Estuaire et du Lac de Grand Lieu. En effet, seules les vallées du Tenu et de l'Acheneau, situées dans le Pays de Retz, sont concernées par des dispositifs (ZPS et ZSC de l'Estuaire de la Loire). Par ailleurs, les **espaces de plateaux comportent également 6 ZNIEFF** et ne sont donc pas dénués d'intérêt sur le plan écologique. 3 de ces ZNIEFF sont des milieux distincts de ceux caractéristiques de l'estuaire et du lac (forêt, bois et zone tourbeuse).

- **Une faune et une flore exceptionnelles**

La richesse des habitats naturels évoquée à de multiples reprises dans le diagnostic de territoire contribue à l'émergence et au maintien d'un **patrimoine faunistique et floristique remarquable**. Le rôle de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu en tant que **station d'hivernage** ou de **halte migratoire** pour un très grand nombre d'oiseaux confère aux acteurs locaux une responsabilité toute particulière. Ces sites sont **essentiels pour l'accomplissement du cycle de vie de poissons, de mammifères, d'amphibiens, de reptiles, d'invertébrés et de la multitude d'espèces végétales présentes dans les zones humides**. Toutes ces espèces ne sont pas migrantes. Un grand nombre d'entre elles vivent sur le territoire toute l'année. On observe également de **nombreuses espèces menacées et protégées**. Les dynamiques d'évolution quantitatives sont variables d'une espèce à l'autre.

- **L'empreinte de l'Homme est forte sur les paysages et les écosystèmes**

D'un point de vue paysager, l'**empreinte des constructions humaines est multiple**. On distingue d'une part des **habitats typiques** (comme dans l'estuaire avec la présence d'habitats insulaires, de maisons de pêcheurs aux façades blanches et volets colorés) et la présence de **nombreux bourgs construits sur les crêtes ou sur les coteaux** qui s'étendent le plus souvent jusqu'aux fonds de vallées. Certains bourgs situés au sein des

espaces des plateaux **renforcent le patrimoine paysager du territoire** (façades de quais remarquables sur la vallée de l'Acheneau, structure étagée de Cheix-en-Retz...). Ils témoignent de l'**histoire rurale du territoire**. D'autre part, le territoire est marqué par la **présence d'industries concentrées à l'ouest de la rive nord de l'estuaire**, où de conséquentes infrastructures portuaires ou industrielles sont observées, comme la centrale de Cordemais qui se détache singulièrement dans le paysage agro-naturel de l'estuaire. Par ailleurs, l'**urbanisation fait peser la menace d'une banalisation** des paysages comme on le remarque déjà au sud de Nantes.

- **Des espaces de plateaux qui participent à la qualité paysagère du territoire**

Les espaces de plateaux sont également pourvus de zones humides mais en proportion moindre. On observe ainsi des marais tout aussi remarquables, des paysages de fond de vallée et des prairies humides. Ils se démarquent toutefois par la **présence du bocage** plus ou moins dense suivant les secteurs, de **forêts ponctuelles** ainsi que par des **vignobles** en particulier sur la partie ouest du périmètre.

- **Des ressources naturelles variées**

Chaque grand ensemble du périmètre d'étude confère au territoire des ressources naturelles spécifiques. Les espaces de plateaux disposent de bocages et de forêts ponctuelles. Ils offrent ainsi l'**opportunité de développement d'une filière locale d'exploitation de la ressource en bois**. Ils accueillent également l'essentiel des carrières d'extraction de roches du sous-sol, dont la plupart ne sont plus en activité.

L'eau est une ressource abondante. Cependant, sa qualité est **globalement en mauvais état**. La gestion de la ressource est encadrée par les SAGE qui précisent localement les enjeux et actions à conduire pour atteindre un niveau de qualité satisfaisant.

- **Un patrimoine menacé**

Les tendances actuelles rencontrées par les écosystèmes montrent leur fragilité à moyen et long terme. S'il évolue au fil des siècles, le

fonctionnement de l'estuaire tend vers une dégradation globale de ses équilibres même si l'on peut observer sur certains sites une stabilisation de l'érosion de la biodiversité.

L'évolution du lac de Grand Lieu fait l'objet de multiples attentions.

Parmi les multiples pressions qui s'exercent sur ce dernier, figure l'**eutrophisation** qui menace l'équilibre global du lac. Le bon fonctionnement du lac dépend directement de la qualité de ses eaux impactée par les **pollutions** émises sur l'ensemble de son bassin versant.

Les espaces de plateaux sont quant à eux principalement concernés par des **enjeux de maîtrise de leur développement et de leur aménagement** (économique, urbain...).

D'autres menaces transversales touchent les écosystèmes. La **prolifération d'espèces invasives** appelle la mobilisation régulière des acteurs du territoire en vue d'en limiter le développement. Le **changement climatique** devra être pris en compte dans les interventions visant la préservation et le maintien des écosystèmes.

Les pressions anthropiques liées aux activités économiques ou touristiques prenant place sur l'estuaire et le lac de Grand Lieu ont des impacts sur le territoire. Le **développement des activités industrielles portuaires dans le respect des habitats et des espèces est un défi majeur pour l'estuaire de la Loire**. Ce dernier impacte également le fonctionnement de l'estuaire, notamment les **opérations effectuées pour en améliorer la navigabilité**. Une partie de l'agriculture est spécifique aux marais et prairies humides. Les **modes d'exploitation actuels contribuent au maintien des habitats et des espèces**. Un grand nombre de parcelles fait l'objet de mesures agro-environnementales. Toutefois, certains milieux comme les roselières sont aujourd'hui peu couverts par ces dispositifs. Par ailleurs, les agriculteurs et syndicats de marais sont des acteurs clés dans la gestion du réseau hydraulique des marais qui contribuent également au bon fonctionnement des écosystèmes et des activités.

La pêche professionnelle prélève des espèces migratrices dans l'estuaire. Les **stocks d'Alose doivent être surveillés**. L'espèce la plus prélevée dans le lac de Grand Lieu est l'anguille. Des actions ont été entreprises pour

faciliter le passage des civelles de la Loire au lac. Les pêcheurs professionnels sont, à l'instar des agriculteurs des marais, des acteurs concourant au maintien du bon état des écosystèmes. Ils sont impliqués, par exemple sur le lac de Grand Lieu, dans l'entretien des milieux et, du fait de leur forte présence, peuvent déceler les premiers indices de dysfonctionnement du lac.

Les acteurs de la chasse contribuent à la gestion et à la conservation des milieux (acquisition de terrains en déprise, lutte contre les prédateurs et espèces envahissantes, travaux d'entretien...). **L'activité de chasse dans l'estuaire et sur le lac ne présente pas d'impact majeur sur les écosystèmes.**

Les **activités touristiques et de loisirs augmentent la fréquentation humaine au sein des écosystèmes.** Un autre défi concerne donc le développement raisonné des activités touristiques et de loisirs. Certains secteurs bénéficient d'aménagements visant la valorisation du patrimoine naturel. L'enjeu pour le territoire est véritablement de trouver l'équilibre entre la mise en valeur récréative des écosystèmes, pour en partager la richesse et faciliter sa préservation, tout en veillant à ne pas dégrader les habitats et causer des préjudices aux espèces sensibles.

Certains acteurs s'inquiètent de l'équilibre des écosystèmes de l'estuaire et soulèvent ainsi de multiples questions qui alimentent le débat (faut-il lutter contre cette évolution ? quelles marges de manœuvre sont possibles ? comment s'y adapter ? risque-t-on un jour de passer un **seuil de non retour et perdre irrémédiablement la richesse écologique de l'estuaire et les traditions humaines associées** ?). Le Lac de Grand-Lieu concentre aussi les inquiétudes des acteurs naturalistes. Ils rappellent également que les espaces gérés permettent de préserver la biodiversité localement malgré les craintes témoignées sur l'évolution globale des écosystèmes.

Les enjeux du territoire au regard du patrimoine naturel et paysager

Les acteurs ont également travaillé à la formulation d'enjeux partagés sur le sujet :

- Soutenir les usages qui permettent l'entretien des milieux
- Maîtriser les pressions exercées sur les milieux et les espèces remarquables et ordinaires
- Permettre le bon fonctionnement des écosystèmes
- Reconquérir la qualité de l'eau avec les acteurs en place
- Maintenir/renforcer l'équilibre partenarial sur la question de la gestion des niveaux d'eau
- Coordonner la collecte et le traitement des données naturalistes à l'échelle des grands écosystèmes

» Patrimoine culturel

Le **patrimoine culturel** du périmètre de réflexion présente les principales caractéristiques suivantes :

- **Un dénominateur commun : l'eau (patrimoine bâti, activités économiques, activités spécifiques de zones humides, etc.)**

Le patrimoine lié à l'eau est particulièrement présent sur le périmètre d'étude. Que se soient les grands ouvrages, à Saint Nazaire, Nantes ou tout le long du fleuve, les ports-fossiles inutilisés aujourd'hui, les îles de Loire ou les ouvrages hydrauliques plus secondaires, qui régulent l'eau dans les marais sur plusieurs kilomètres en s'éloignant du fleuve, ces **éléments sont structurants de l'identité du territoire et permettent de montrer que le fleuve a depuis toujours, et encore aujourd'hui, organisé la vie des habitants de ses rives et régit leurs activités.** La Loire est ici bien plus qu'un axe de transport ou une ressource économique, c'est la **colonne vertébrale du territoire.** La récente valorisation du fleuve par des

outils culturels contemporains et le développement de l'accès à la culture pour tous dans les territoires, même ruraux, a permis une réappropriation du territoire par ses habitants et une plus grande ouverture au monde.

- **Un patrimoine architectural disséminé et insuffisamment valorisé**

Le **patrimoine architectural du territoire est riche mais largement disséminé** sur le périmètre d'étude. On note que Nantes rassemble une grande partie des sites patrimoniaux et architecturaux, mieux valorisés que sur le périmètre d'étude.

- **De multiples patrimoines immatériels (gastronomie, culture populaire, traditions, etc.) valorisés ou non**

Le périmètre d'étude se caractérise par un certain nombre d'éléments du patrimoine immatériel que sont les **préparations gastronomiques**, les **pratiques de culture populaire**, notamment influencées par la Bretagne et la Vendée, les **activités de chasse et de pêche spécifiques au territoire** et la **présence de l'eau** qui a façonné le territoire d'aujourd'hui.

- **Une dynamique récente engagée autour de l'Estuaire**

De **nombreux acteurs valorisent ces patrimoines et se positionnent en médiateurs**. Il est en effet complexe d'accéder seul à la compréhension de ce patrimoine qui doit être montré et traduit par un guide. Pour les acteurs, l'enjeu du territoire est bien de valoriser l'ensemble des patrimoines et d'organiser les modalités de transmission de ceux-ci aux habitants et visiteurs. Ils y ajoutent un enjeu de protection et de valorisation des patrimoines quotidiens et méconnus. Les acteurs partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur les questions culturelles et touristiques. La médiation culturelle est aujourd'hui efficace vers un certain public mais les participants aux temps de concertation ont indiqué que les **lieux de diffusion gagneraient à être mis en réseau**. De même, des liens entre les différents patrimoines (naturels et économiques, culturels et économiques, etc.) sont à renforcer.

Les enjeux du territoire au regard du patrimoine culturel

Les enjeux, élaborés par les participants lors des ateliers et synthétisés, sont formulés ainsi :

- Partager avec les habitants, les élus et les acteurs locaux les richesses locales
- Développer un sentiment d'appartenance au territoire autour d'éléments identitaires à valoriser
- Valoriser l'ensemble des patrimoines et organiser les modalités de transmission de ceux-ci aux publics (habitants et visiteurs)
- Protéger et valoriser les patrimoines quotidiens et / ou méconnus
- Valoriser les lieux historiques pour faire le lien entre le passé et le présent

» **Patrimoine économique**

Des **activités économiques** comme **éléments identitaires du territoire** :

- **Un lien fort entre la Loire et les activités économiques**

Les activités économiques font partie intégrante du patrimoine du territoire et **contribuent à façonner les paysages**. Ce patrimoine économique et ses dynamiques sont en lien permanent avec l'estuaire, les ressources et l'environnement qu'il fournit. En effet, c'est le substrat naturel de l'estuaire qui a façonné les activités économiques et ces dernières sont devenues une part majeure de l'identité du territoire « fait d'eau et de feu ». Certaines activités ou entreprises sont ainsi pleinement identifiées sur le territoire comme composantes du « paysage » : les chantiers navals, la centrale de Cordemais, les raffineries de Donges, l'agriculture des marais... **Deux secteurs d'activité sont particulièrement marquants pour le territoire, à savoir les activités industrialo-portuaires et l'agriculture des marais.**

L'estuaire a été et est un **facteur d'attractivité fort pour le territoire** et le **socle d'un formidable développement économique**. Le territoire est attractif et dynamique au niveau des 3 secteurs structurants de l'économie. Ceci confère au périmètre d'étude une opportunité de s'appuyer sur un contexte de développement économique sain et en évolution positive, laissant de bonnes marges de manœuvre sur le développement des activités tertiaires. Pour autant, la répartition des activités entre le nord et le sud de l'estuaire font de la Loire une frontière et il est à noter que les territoires du sud de la Loire ne bénéficient pas du même dynamisme industriel que le Nord.

- **Une activité industrialo-portuaire forte, plus présente au Nord, et participant à l'identité locale**

L'industrie qui représente 18% des entreprises du territoire occupe ainsi une place singulière et historique dans l'économie locale grâce notamment au secteur emblématique de la construction navale (1^{er} pôle national). Outre les anciens « Chantiers de l'Atlantique », l'aérospatial est devenu aujourd'hui l'autre grand secteur industriel du territoire avec les sites Airbus à Saint-Nazaire. Le secteur industriel compte sur le **Grand Port Maritime Nantes – Saint-Nazaire, les Chantiers de l'Atlantique, des secteurs énergétiques, aérospatiaux et agro-alimentaires** bien représentés ainsi que d'autres activités (fabrication d'équipements de levage et de manutention, BTP, etc.). De multiples **pôles d'innovation** sont également présents et sont essentiels pour le dynamisme économique du territoire sur le long terme.

- **Une agriculture structurante et une spécificité : l'agriculture des marais**

L'agroalimentaire est également bien représenté, le territoire étant un des leaders européens. A ce secteur secondaire historique, s'ajoute le poids du secteur agricole porté en premier par **l'élevage et l'agriculture des marais**. L'agriculture des marais est répartie de part et d'autre des rives de la Loire entre Nantes et Saint-Nazaire. En dehors du fleuve, l'Estuaire offre ainsi de vastes paysages agro-pastoraux. Le secteur agricole du territoire se distingue aussi par des productions emblématiques comme le muguet, la mâche mais également la **vigne** qui

garantit à ce secteur des débouchés à **haute valeur ajoutée et des perspectives de développement intéressantes**.

On observe également d'autres filières sur le territoire. Le secteur primaire s'appuie également sur la viticulture localisée sur la partie Est du territoire, le maraîchage à la pointe Est du territoire, la pêche professionnelle dans l'Estuaire et sur le lac de Grand-Lieu ainsi que la conchyliculture.

- **Une activité touristique à développer**

Le tourisme est particulièrement présent sur le littoral où l'essentiel de l'activité touristique est concentrée, même si l'initiative de Planète sauvage avec ses 250 000 visiteurs annuels prouve que les connexions avec les territoires du Pays de Retz sont possibles. On notera aussi d'autres formes de tourisme en devenir : le tourisme fluvial et le tourisme de nature qui présentent un fort potentiel de développement s'il est accompagné afin de ne pas perturber les écosystèmes, le tourisme d'affaires et le tourisme urbain (Saint-Nazaire et Nantes).

En outre, diverses problématiques se posent pour un développement économique durable et soulèvent la question d'une stratégie et d'une coordination à l'échelle du périmètre d'étude. L'optimisation du foncier économique, le choix, la structuration des filières existantes et la création de nouvelles filières vont de pair. L'innovation doit aussi être encouragée et doit permettre d'anticiper les mutations écologiques et économiques du XXI^e siècle. La richesse des différents patrimoines, qu'ils soient naturels, économiques, bâtis ou culturels, est une opportunité pour l'émergence d'une offre touristique allant de l'Estuaire jusqu'au littoral en passant par le Lac de Grand-Lieu. Il conviendrait également de faire découvrir ces patrimoines aux habitants de manière croisée. Le public souhaitant découvrir un site naturel exceptionnel pourrait par exemple visiter un site économique et se rendre compte que les deux cohabitent déjà.

Les enjeux économiques du territoire

Les acteurs locaux ont pu qualifier les enjeux du périmètre de réflexion au sujet des activités économiques, notamment touristiques :

- Promouvoir et soutenir une économie de dimension internationale et performante prenant en compte la diversité du patrimoine naturel et des paysages
- Anticiper les mutations écologiques et économiques
- Favoriser un développement économique équilibré et diversifié porteur de sens et facilitant l'appropriation des habitants
- Structurer les filières existantes ou naissantes et développer de nouvelles filières créatrices de valeur ajoutée, dans le respect des spécificités locales
- Renforcer le lien urbain rural
- Préserver et valoriser les espaces naturels à travers une offre touristique responsable :
 - dans le respect des ressources locales et en complémentarité avec l'offre existante
 - en mettant en synergie les différents patrimoines du territoire
 - dans une logique de parcours touristiques
 - pour permettre l'afflux de nouvelles populations saisonnières

» Dynamisme socio-démographique et aménagement du territoire

Un **territoire habité et vivant** :

- **Un fort dynamisme démographique et un aménagement durable à conforter**

Le secteur de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand-Lieu est situé au sein d'un des départements les plus attractifs des Pays de la Loire. Avec une moyenne de près de 12 000 habitants supplémentaires par an, le département se situe aujourd'hui à la 12^{ème} place des départements les plus peuplés. La **population sur le territoire est inégalement répartie** du

fait de la présence de communes comprises dans Nantes Métropole à l'Est et la CARENE (Saint Nazaire) à l'Ouest du périmètre. Le territoire bénéficie d'une **démographie dynamique** tant sur le plan de la natalité, avec une population importante de jeunes actifs avec enfants, que sur le plan des migrations, le **territoire étant particulièrement attractif**. Les **communes rurales sont les plus dynamiques démographiquement (en valeur relative)**.

- **Un territoire rural sous l'influence des pôles urbains et du littoral et dont le dynamisme démographique va se poursuivre**

Les **deux pôles urbains** autour de Nantes et Saint-Nazaire ont une **influence notable sur le fonctionnement de l'ensemble du périmètre de réflexion**. Le littoral au sud exerce aussi une influence. La **croissance démographique du territoire va se poursuivre dans les décennies à venir** ce qui constitue une opportunité pour la poursuite du développement du territoire. Les infrastructures de transport, bien présentes, permettent l'accès à ces pôles urbains.

- **Une forte consommation des espaces naturels et agricoles**

La **croissance dynamique entraîne une périurbanisation consommatrice** d'espaces. La première cause de consommation est le développement de l'habitat individuel mais également de zones d'activités. Les échanges au cours de l'étude avec les collectivités et acteurs du territoire ont permis de souligner certains enjeux en matière d'aménagement pour le territoire. Tout d'abord, les acteurs partagent les enjeux de **maîtrise des consommations des espaces naturels et agricoles**. Les SCoT les prennent en compte et y apporte des réponses spécifiques pour concilier le développement futur des territoires (structuration en pôles d'équilibre au Sud de la Loire, logique de renforcement des centres-bourgs et villages, etc.). Selon les SCoT, le **dynamisme actuel des territoires ruraux, notamment au sud de la Loire, doit être conforté**. L'accueil de nouvelles populations est indispensable au maintien de cette dynamique, notamment pour faire fonctionner les services (écoles, etc.). Les acteurs locaux ne souhaitent pas entraver les dynamiques actuelles.

- **Une interdépendance de plus en plus forte entre le nord et le sud de la Loire**

Le nord et le sud de l'Estuaire ont des dynamiques de développement de plus en plus interdépendantes comme en témoignent les aires d'influences des principaux pôles urbains (Nantes Métropole, la CARENE) mais également du littoral. Le développement du Port pourrait être réalisé de manière plus équilibrée entre le nord et le sud.

La Loire est toujours perçue comme une coupure physique bien qu'un regain d'intérêt certain sur l'Estuaire et sa découverte s'observe depuis plusieurs années. Elle pourrait être un trait d'union dans un projet de développement équilibré du nord et du sud de l'Estuaire. Par ailleurs, les acteurs ont été nombreux à questionner l'incidence d'un projet de PNR sur un éventuel projet de franchissement de la Loire qui relierait le nord et le sud.

Deux SCoT (SCoT Pays de Retz et le SCoT Métropole Nantes Saint-Nazaire) sur le territoire structurent l'aménagement du territoire. Il semble essentiel de les conforter car ils sont déjà le fruit de concertations locales autour des enjeux d'aménagement du territoire. Les personnes rencontrées lors de l'étude sont toutefois restées prudentes sur l'incidence d'un éventuel PNR sur les documents d'urbanisme car ils craignent qu'un PNR vienne limiter le développement de leurs communes. Certaines sont contraintes de respecter des exigences supplémentaires quant à leur développement du fait de la loi littoral.

Les acteurs ont indiqué leur souhait de trouver un espace de dialogue entre le nord et le sud de la Loire au bénéfice d'un développement nord-sud concerté, cohérent et équilibré. Le rapprochement des deux rives autour d'un projet commun valorisant la Loire a fait l'objet d'un large consensus.

Les enjeux du territoire en matière d'aménagement

Les enjeux liés à l'aménagement du territoire ont été formulés de la façon suivante par les acteurs locaux :

- Définir un projet commun au profit du développement du territoire et du dynamisme démographique
- Optimiser les espaces urbanisés et limiter la consommation de terres agricoles et d'espaces naturels
- Relever le défi de la conciliation des usages d'un espace naturel remarquable avec les acteurs
- Soutenir et conforter l'agriculture traditionnelle en zone humide, créatrice de valeur ajoutée économique et environnementale
- Maîtriser les risques naturels et anticiper les bouleversements liés au changement climatique

Synthèse : pertinence du projet au regard du critère n°1

Le premier critère de classement d'un PNR est celui de la qualité et du caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la région concernée un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national.

La **qualité et la reconnaissance du patrimoine naturel, d'une partie du périmètre de réflexion, au niveau national, européen et mondial est sans équivoque**, puisque de nombreux zonages réglementaires, labels et classements ont pu être accordés, notamment aux espaces humides. Les éléments ci-dessus ainsi que le diagnostic de territoire présentent également une accumulation de pressions sur les milieux et les espèces et invitent à questionner les acteurs locaux et à promouvoir une démarche de développement durable plus affirmée.

La **qualité du patrimoine naturel des plateaux est moins connue et reconnue** puisque moins d'études et d'inventaires ont été menés sur ces espaces. Pour

autant, ces espaces de plateaux ne manquent pas d'intérêt, notamment si l'on prend en compte la complémentarité qu'ils offrent par rapport aux espaces naturels de l'estuaire. De plus, ils sont l'objet de pressions nombreuses et d'autant plus marquées que le territoire fait l'objet de moins d'attention. Parmi celles-ci, l'urbanisation et la banalisation du paysage sont à remarquer notamment par leur impact proportionnel au dynamisme démographique que connaît le secteur.

Le **patrimoine paysager est notable, de par la présence de la Loire, de ses coteaux et des activités humaines** qui l'habitent et le caractérise. Le **patrimoine paysager des plateaux est également intéressant par l'alternance de bocage, de village, de forêts et d'espaces cultivés qu'il présente**. La présence d'une ZPPAUP à Saint-Brévin reconnaît la qualité du paysage de cette commune. Des points noirs (friches industrielles, espaces non valorisés aux abords des axes de transports, bâtiments désaffectés, décharges sauvages...) au sein de ce paysage existent. Les panoramas et points de vue sur la Loire et le Lac de Grand Lieu sont peu nombreux et participent d'un sentiment de distance avec les espaces naturels du territoire.

Le **patrimoine culturel, qu'il soit lié à l'eau, architectural ou immatériel, est conséquent mais disséminé sur le territoire et mal valorisé**. Il est ainsi peu approprié par la population locale, notamment par les nouveaux arrivants. Le patrimoine « physique » peut faire l'objet d'atteintes liées aux intempéries ou à un manque d'entretien. Tous les sites ne font pas l'objet d'une reconnaissance nationale.

Ces **patrimoines constituent, pour la région, un ensemble cohérent, remarquable et faisant l'objet de pressions nombreuses**. A noter le **caractère urgent d'une action concertée, transversale et portée par l'ensemble des acteurs**. En effet, ce patrimoine, qu'il soit naturel, culturel ou paysager, lorsqu'il ne fait pas l'objet de protections réglementaires est soumis à des pressions fortes et diverses qu'il convient de réduire rapidement, au risque de perdre la qualité des caractéristiques locales.

Concernant le caractère du territoire, cette question peut également renvoyer à la notion d'identité, parfois fondatrice de certains Parcs naturels régionaux. La question a été soulevée, avec les acteurs locaux et le comité de pilotage de

l'identité de ce territoire et de sa capacité à créer un sentiment d'appartenance autour de dénominateurs communs. Ce sujet a fait l'objet de débats, certains argumentant qu'il n'y a pas une identité sur ce territoire, mais de multiples identités qui ne communiquent pas entre elles.

D'autres démontrent la présence d'un certain nombre d'éléments caractéristiques, notamment autour de l'eau (fleuve, lac, marais, littoral...). Pour autant, les **liaisons entre ces différentes composantes du patrimoine ne sont pas toujours évidentes**. Il s'agit plutôt d'un ensemble composé d'éléments complémentaires reliés entre eux par le fil conducteur de l'eau : îles de Loire, canaux, agriculture de marais, sites industriels dépendant de la voie navigable qu'est le fleuve, ports, pêcheries, pratiques locales spécifiques telles que la pêche et la chasse ou l'agriculture de marais... **autant d'éléments qui pourraient constituer le socle d'une identité pour les communes proches de la Loire**. Mais dans ce cas, on peut se poser la question de l'appropriation pour les communes plus éloignées du fleuve, comme celles du sud du Pays de Retz qui se sentent plus proches dans leur fonctionnement des territoires littoraux que de l'Estuaire. Il en va de même pour les communes situées aux alentours du Lac de Grand-Lieu pour lesquelles l'Estuaire est lointain.

L'identité est un concept flou et en constante mutation. Une identité territoriale peut se construire, notamment autour d'initiatives locales convergentes. On pense ici à la dynamique contemporaine autour du fleuve qui a amorcé le retour à la Loire des riverains. Pourquoi ne pas imaginer une dynamique culturelle permettant de construire, à l'échelle d'un périmètre plus large, une nouvelle culture locale s'inspirant du passé mais résolument tournée vers l'avenir. La plupart des acteurs pensent qu'un PNR pourrait travailler à structurer cette identité élargie. L'un des enjeux prioritaire est bien de développer un sentiment d'appartenance au territoire autour d'éléments identitaires à valoriser. Les participants aux ateliers précisent que le Parc pourrait développer les rencontres entre acteurs et travailler à la création d'une culture commune, d'une identité. Il serait ainsi un acteur pour créer une unité territoriale, un « pont culturel » pour rapprocher les rives nord et sud et l'ouest et l'est du territoire.

Recommandations pour la suite de la démarche

Au regard des éléments identifiés en faveur de ce premier critère, la démarche création d'un Parc naturel régional de l'Estuaire et du Lac de Grand Lieu est justifiée. L'outil Parc naturel régional paraît en effet adapté pour développer un projet qui viserait à préserver le territoire en accompagnant les usages vers plus de durabilité. Pour cela, il conviendra d'adapter les modalités de développement économique et d'aménagement du territoire au contexte naturel et culturel local, l'innovation, la pédagogie et le croisement des regards apportant tout son contenu à cette démarche de longue haleine.

L'outil PNR, s'il est engageant pour les acteurs locaux, est aussi celui qui permettra une meilleure valorisation du territoire tenant compte de son histoire et une meilleure évolution progressive de celui-ci vers plus de durabilité.

A prévoir en cas de poursuite de la démarche :

- **Affiner le diagnostic, avec les acteurs locaux pour obtenir un diagnostic plus largement partagé et porté par tous**
- **Approfondir les travaux de prospective sur le territoire d'étude en croisant les études déjà réalisées ou en en produisant de nouvelles**
- **Recenser les « points noirs » de proximité du périmètre d'étude et réfléchir aux modalités de résorption de ceux-ci**
- **Travailler à la priorisation des enjeux de territoire avec les acteurs locaux au regard des missions éventuelles auxquelles un PNR serait susceptible de répondre**
- **Mieux valoriser, auprès des acteurs locaux, sous un format pédagogique, le lien entre les enjeux (logique d'écosystèmes d'enjeux)**

I.2 Critère n°2 : cohérence et pertinence du périmètre

Rappel du critère n°2 : La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés

Préambule

Le périmètre d'étude pour un projet de Parc naturel régional n'est pas encore défini, tout simplement parce que le projet de PNR n'est pas encore formellement engagé par les acteurs locaux. La présente étude, visant à étudier la faisabilité du projet de PNR, n'a pas pour objet de présenter les atouts d'un périmètre d'étude par rapport à l'outil PNR, mais de réfléchir au périmètre le plus pertinent pour poursuivre la démarche de réflexion autour de la création d'un Parc. Dans cette partie, nous apporterons donc des éléments permettant de réfléchir au périmètre le plus pertinent et proposerons un périmètre rassemblant le plus d'atouts pour devenir Parc naturel régional au terme d'une concertation élargie.

Précisons que la présente étude de faisabilité a porté sur un périmètre défini de 43 communes et que le patrimoine naturel, culturel et paysager des communes environnantes n'a pas été étudié. Nous ne pouvons donc que rapporter le point de vue des acteurs quant au rattachement de communes environnantes, sans avoir d'arguments qualitatifs complémentaires.

Il convient de préciser que l'avis des communes elles-mêmes n'a pas été demandé de façon formelle et que les **éléments ci-dessous correspondent à des interrogations lors des temps de concertation**. Les communes pourront indiquer leur souhait ou non de rejoindre de périmètre d'étude pour poursuivre la réflexion, au terme de cette étude. Pour autant, il convient de définir un périmètre d'étude en fonction des critères de classement PNR et non en fonction du souhait des communes à un instant T. En effet, la procédure de création d'un Parc peut-être longue et il est possible que les conseils municipaux changent dans

ce pas de temps. De plus, les communes seront enfin sollicitées officiellement, au terme de l'élaboration du projet de charte, pour se prononcer sur leur souhait d'adhérer au Parc naturel régional.

Des éléments pouvant déprécier la qualité et la valeur du patrimoine et des paysages

Au regard de notre étude, il n'existe pas d'éléments majeur dépréciant, de façon globale et immuable, la qualité et la valeur du patrimoine et des paysages.

Pour autant, dans le cadre de cette étude, et notamment à travers le diagnostic de territoire, nous n'avons pas répertorié les points noirs de proximité (friches industrielles, espaces non valorisés aux abords des axes de transports, bâtiments désaffectés, décharges sauvages...) qui existent au sein du périmètre d'étude. Ce travail devra faire l'objet d'une étude spécifique, dans le cadre de l'élaboration d'un futur projet de charte si besoin. Pour autant, la présence de points noirs n'est pas, à notre avis, un critère éliminatoire pour un projet de charte, dans la mesure où des mesures d'accompagnement et de résorption sont proposées pour les réduire.

Sur ce point, une attention particulière devra être apportée à l'évolution des éléments du contexte industriel. Bien qu'ils participent de l'identité paysagère du territoire, ils n'en sont pas moins des éléments qui pourraient, selon leur évolution, impacter le paysage du territoire en négatif (non entretien des équipements, désaffectation, pollution des sols, de l'air et de l'eau). Dans le cas d'un classement en Parc naturel régional, un travail partenarial précis devra être engagé avec les exploitants de ces équipements industriels pour mettre en place une démarche d'amélioration continue vers plus de durabilité.

Des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés

Le périmètre d'étude est pertinent au regard des dispositifs existants de protection réglementaire et de mise en valeur existants sur le territoire, puisqu'il intègre les principaux espaces naturels protégés de l'estuaire et du Lac de Grand-Lieu.

Un projet de réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire est porté par l'Etat en Pays de la Loire. Elle est actuellement au stade de préfiguration sans périmètre arrêté. En tenant compte de ce projet, le périmètre d'étude reste pertinent. Ce classement en RNN de l'estuaire pourrait apporter un argument de plus au projet de Parc naturel régional, en démontrant à nouveau la valeur écologique de cet espace naturel. Ces deux démarches pourraient être sources de synergies et de complémentarités si elles sont menées de manière concomitante et concertée dans un projet de territoire.

Les principaux enjeux repris sur cette carte sont les suivants :

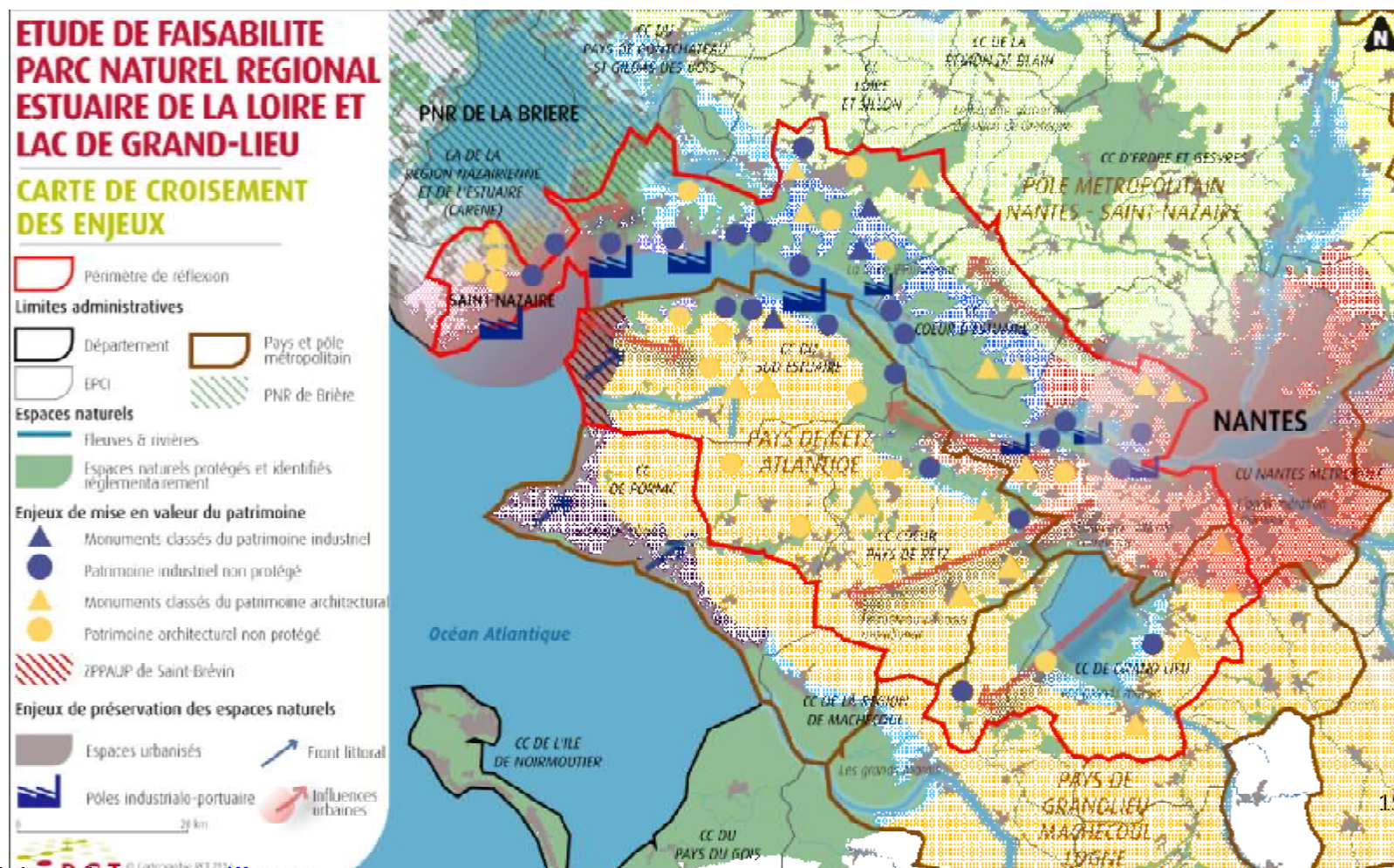
- Sur les espaces riverains du fleuve : la présence simultanée d'espaces naturels exceptionnels, de patrimoine paysager, de patrimoine culturel lié à l'eau et d'activités économiques (notamment industrielles) qui peuvent les impacter ;
- Sur les plateaux : la présence d'un patrimoine culturel et paysager intéressant pouvant être impacté par l'urbanisation croissante.

Synthèse des enjeux de territoire à prendre en compte pour définir le périmètre d'étude

Pour nourrir le débat sur le périmètre d'étude, une carte reprenant les enjeux qui peuvent impacter la définition du périmètre d'étude pour la suite de la démarche a été produite.

Bien qu'un Parc naturel régional soit d'abord créé au regard des patrimoines naturels, culturels et paysagers qu'il accueille, il convient, pour maximiser ses chances de réussite, de tenir compte des pressions qui impactent le territoire, de les aborder de façon globale et de bien associer les acteurs qui les émettent (par exemple, comment intéresser les agriculteurs d'un plateau aux effets de leur activité sur la vallée, s'ils ne font pas partie du périmètre du projet ?).

Synthèse des enjeux du territoire (RCT)



Le périmètre de réflexion élaboré par la Région pourrait être un périmètre pertinent. Pour nourrir le débat, le cabinet a fait deux autres propositions qui doivent servir de base d'échange pour travailler avec les acteurs locaux pour définir un futur périmètre cohérent.

Les éléments sont issus des échanges entre les participants lors des ateliers de concertation et permettent de nourrir le débat.

Les points de consensus

Il convient d'indiquer tout d'abord que le fait de rassembler l'Estuaire de la Loire et le Lac de Grand Lieu au sein d'un même périmètre pour envisager un Parc naturel régional a fait consensus et n'a pas été remis en question lors des différents temps de concertation. Ce rapprochement est particulièrement pertinent compte-tenu des liens hydrauliques entre l'estuaire et le Lac de Grand-Lieu, et du partage d'un certain nombre d'enjeux relatifs au patrimoine naturel.

Le fait de positionner Nantes et Saint – Nazaire comme villes-portes du Parc obtient également un consensus des acteurs locaux.

Les points restant ouverts au débat

» Préserver l'unité du Pays de Retz / intégrer le littoral

Certains acteurs ont rappelé que le Pays de Retz bénéficie d'une identité territoriale marquée et est engagé dans une démarche commune de mise en œuvre d'un SCoT. Ils souhaitent donc que soit préservée l'unité de ce territoire, qui serait à intégrer ou écarter intégralement du périmètre d'étude d'un Parc naturel régional.

D'autres acteurs aimeraient que le littoral soit intégré dans ce projet de Parc naturel régional.

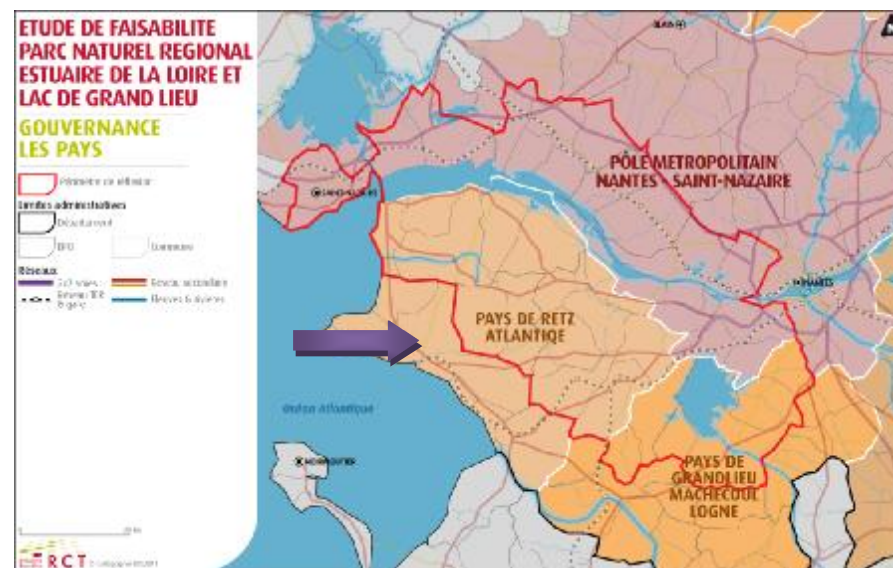
Des arguments vont dans le sens de l'intégration complète du Pays de Retz, et donc du littoral :

- L'importance du patrimoine culturel et de l'identité du Pays de Retz,
- L'intérêt économique de raccrocher au territoire la « porte d'entrée » touristique que constitue Pornic et le littoral et la possibilité de développer une offre touristique rurale et durable dans les terres.

Des arguments vont dans le sens d'un projet de PNR sans le Pays de Retz et donc sans le littoral :

- Le patrimoine paysager et naturel du Pays du Retz est très différent de celui de l'estuaire de la Loire,
- Intégrer la bande côtière viendrait à polariser le PNR autour de deux entités très différentes.

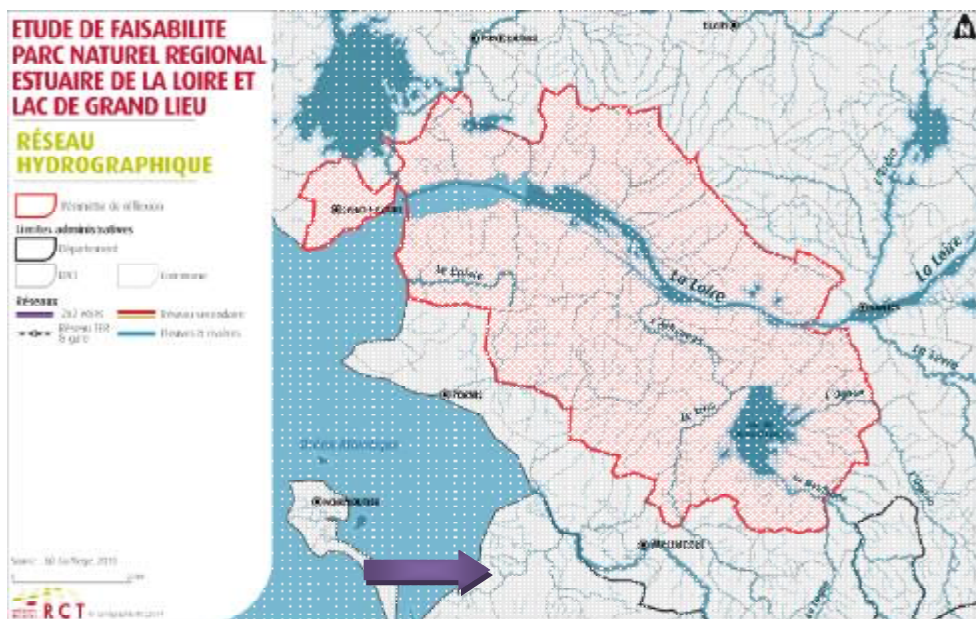
Dans le cas d'une intégration complète du Pays de Retz et donc du littoral, il a été envisagé l'idée que Pornic puisse être ville-porte du Parc.



» **Intégrer le marais Breton (baies de Bourgneuf et Bouin)**

Des acteurs souhaiteraient que l'ensemble du Marais Breton soit intégré dans le périmètre d'étude. En effet, le réseau hydrographique de la Loire et du Lac de Grand Lieu ont des ramifications jusque dans les baies de Bourgneuf et de Bouin, au sud du périmètre de réflexion et jusqu'en Vendée.

Le principal argument pour un PNR intégrant le marais Breton est celui du bassin hydrographique.



D'autres arguments vont dans le sens d'un périmètre d'étude sans le marais Breton :

- Un lien trop ténu entre les communes riveraines de la Loire et celles, du Marais Breton,
- Les SAGE sont les outils les plus adaptés pour garantir une cohérence d'actions avec la clef d'entrée hydrographique.

» **Maintenir des communes du Nord de l'Estuaire dans le périmètre d'étude**

Pour Saint-Nazaire, Donges et Montoir-de-Bretagne, c'est la question de l'articulation avec le PNR de Brière qui se pose puisqu'elles adhèrent, pour une partie de leurs territoires respectifs, à ce PNR qui vient de renouveler sa charte. Il n'est pas envisageable de leur proposer d'adhérer, pour l'autre partie de leur territoire, au PNR de l'Estuaire. Il n'est pas non plus possible d'adhérer aux deux Parcs.

Pour autant, au regard du périmètre et des problématiques estuariennes qui l'impacte, comment écarter ces communes riveraines du fleuve sans créer une enclave très pénalisante pour le projet ?

Nous proposons que ces communes soient intégrées dans le périmètre d'étude pour pouvoir suivre les réflexions d'élaboration du projet. Au terme de la démarche, elles seront sollicitées pour travailler avec le Parc, mais sous une forme différente (commune associée, ville porte, convention de partenariat...). Elles pourront ainsi maintenir leur adhésion au PNR de Brière tout en participant aux travaux concernant l'estuaire pour lequel elles sont particulièrement concernées.

La question a également été posée pour la commune de Trignac (hors périmètre de réflexion) qui présenterait un patrimoine culturel intéressant pour un projet de Parc naturel régional.

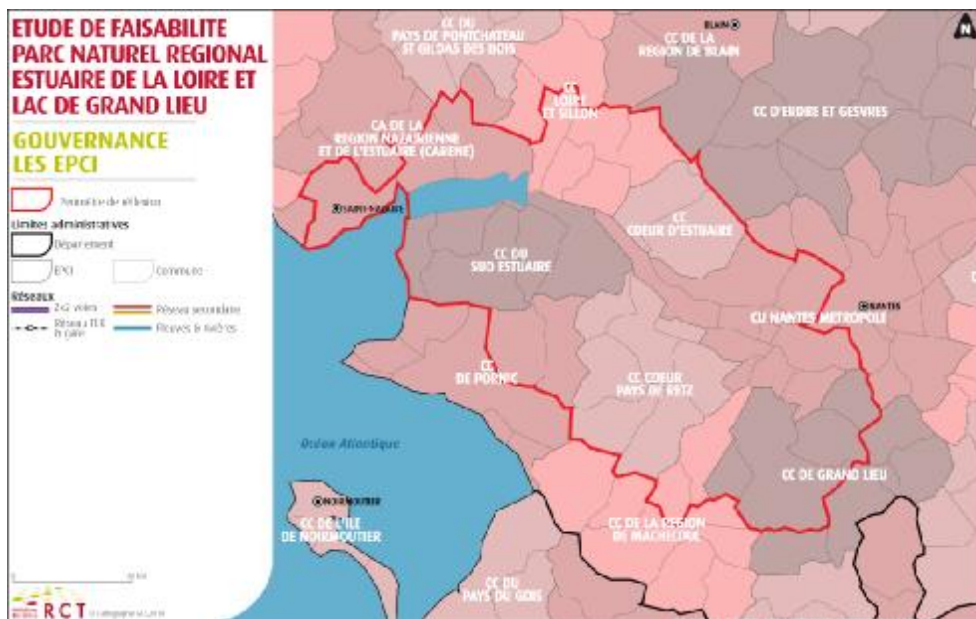
Cette commune fait également partie du PNR de Brière mais n'est pas riveraine de la Loire. Il est donc proposé d'écarter l'option de l'intégrer au périmètre d'étude.

D'autres éléments pour nourrir la réflexion sur le périmètre

» **Mieux tenir compte des limites des communautés de communes**

Pour faciliter la mise en œuvre du projet de territoire, il est important de tenir compte des territoires administratifs d'intervention des acteurs, pour faciliter leur intervention sur le projet de charte. En effet, comment intéresser une communauté de communes, qui mène des politiques à cette échelle, à un projet de territoire qui ne recouvre qu'une ou deux de ses communes ?

La carte ci-après présente le périmètre de réflexion et les périmètres des communautés de communes qui le composent.



Cette carte montre que de nombreuses intercommunalités sont « coupées », c'est-à-dire qu'une partie de leur territoire est dans le projet de Parc et l'autre non.

Nous recommandons de tenir compte des limites administratives de ces collectivités en intégrant les communautés de communes « coupées », à savoir : la CC de Grand Lieu, la CC de la Région de Machecoul, la CC de Pornic. A noter, que cette proposition viendrait à intégrer le Pays de Retz Atlantique dans son entier.

Nous écartons de cette recommandation les CC du Nord Loire, qui impliqueraient une intégration d'un trop grand nombre de communes.

Nous ne faisons pas non plus la recommandation d'écarter les CC « coupées » du Sud Loire dans un souci de cohérence territoriale, puisque ceci reviendrait à créer

des enclaves importantes dans le territoire, handicapant la réussite à terme le projet.

Les options possibles de périmètre

» Option 1 : un périmètre resserré autour de l'Estuaire et du Lac de Grand-Lieu, avec une clef d'entrée écologique

Cette option (comptant une trentaine de communes environ) recentrerait le périmètre autour de l'estuaire et du lac de Grand Lieu et écarterait les espaces « de plateaux ». La clef d'entrée de ce périmètre est écologique et concerne les espaces directement connectés avec l'estuaire. Ce périmètre reprend les limites du bassin hydrographique de l'estuaire et du lac de Grand Lieu.



Les atouts de l'option n°1

- Ce scénario permet une approche globale de l'estuaire, plaçant la question des fonctionnalités de l'estuaire au cœur de ce territoire de projet et dépassant les frontières administratives, notamment Nord-Sud.
- Une légitimité importante pour le volet « naturel » du Parc.
- Un patrimoine culturel autour de l'eau.

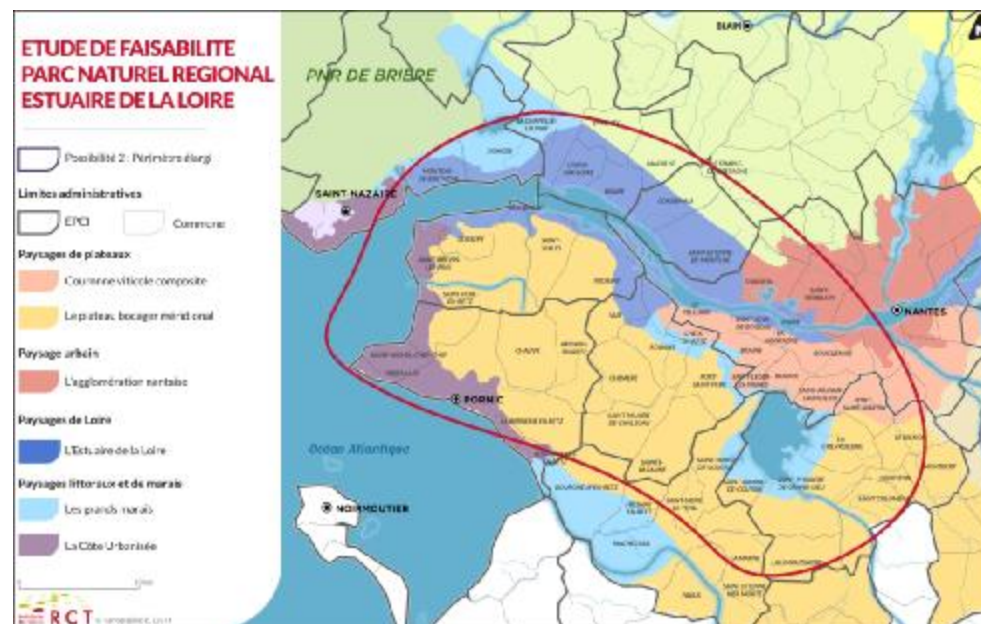
Les faiblesses de l'option n°1

On peut poser la question de la plus-value de ce périmètre par rapport aux espaces naturels protégés existants. Le Parc risquerait d'être vu comme une « couche supplémentaire » au millefeuille de protections écologiques existantes. Cette question serait encore plus légitime si le projet de RNN de l'estuaire aboutissait.

- Quelles seraient les possibilités de découverte de ces espaces humides ?
- Quelle plus-value par rapport aux travaux du SAGE, du GIP, d'Estuarium intervenant sur le même périmètre ?
- Quelle intervention possible sur les pressions extérieures venant des plateaux ?

» Option 2 : Un PNR élargi, pour une clef d'entrée touristique et facilitant la gouvernance partagée avec les Communautés de communes

Cette option (une soixantaine de communes environ) élargirait le périmètre aux communes des communautés de communes de Pornic, Grand Lieu, et Machecoul (partie Loire-Atlantique). La clef d'entrée de ce périmètre est celle de la gouvernance, puisqu'elle intègre le plus possible les communautés de communes concernées par le périmètre, pour faciliter l'accompagnement de celles-ci dans la mise en œuvre de leurs compétences.



Les atouts de l'option n°2

- Les mêmes atouts que l'option n°1.
- Une plus-value importante en termes de gouvernance, notamment au Sud de la Loire.
- Le Pays de Retz serait positionné au cœur de ce projet de Parc.
- Des opportunités importantes de développement des différents types de tourisme et de loisirs sur le territoire, en utilisant la « locomotive » littorale,
- Un patrimoine culturel, au-delà du seul sujet de l'eau, à valoriser.

Les faiblesses de l'option n°2

Un PNR qui pourrait être écartelé autour de deux pôles : l'estuaire et le littoral

Recommandations : le périmètre le plus pertinent

Les deux options de périmètre ci-dessus sont valables.

Concernant l'option 2, il convient de rappeler que de nombreux PNR rassemblent différentes entités paysagères et culturelles au sein d'un même territoire dans un fonctionnement optimal, adapté à chaque sous-territoire. Cette option permettrait également d'avoir un périmètre de concertation élargi et de laisser l'opportunité à un plus grand nombre de communes de rejoindre le projet de Parc.

Pour autant, nous recommandons aux acteurs du territoire de retenir l'option 1, soit un périmètre resserré autour de l'estuaire et du lac de Grand Lieu, qui paraît la plus efficace et la plus facile à porter politiquement. C'est en effet sur ce périmètre que l'identité estuarienne est la plus forte. Les patrimoines naturel, culturel (lié à l'eau) et paysager y sont sans équivoque. Dans le contexte de nombreuses demandes de classement de territoires en PNR, c'est, à notre sens, ce périmètre qui aurait le plus de chance d'obtenir le classement.

Si cette option est retenue, un gros travail de lien au fleuve sera à mener, notamment avec les communes qui ne touchent pas directement le fleuve.

Un argumentaire sera à préparer pour répondre aux sujets suivants :

- Quelle intervention possible sur les pressions extérieures venant des plateaux ? En effet, un travail important sera à mener avec les plateaux, pour traiter les impacts liés aux pratiques sur ces espaces, en ayant une approche « perméable » de la nouvelle limite administrative que le PNR va créer. Le Parc devra rassembler les acteurs, au-delà de son périmètre.
- Quelle plus-value de ce périmètre par rapport aux espaces naturels protégés existants ? Le Parc risquerait d'être vu comme une « couche supplémentaire » au millefeuille de protections écologiques existantes. Nous recommandons d'aborder cette question en prenant des exemples de complémentarités du rôle du Parc par rapport aux différentes réserves, espaces Natura 2000 et autres espaces reconnus dans d'autres PNR. L'articulation avec le PNR est souvent très intéressante car elle dépasse les limites de l'espace classé, dans une approche plus globale.

- Un travail sera à mener avec les communautés de communes pour les intéresser au projet de parc, bien que celui-ci ne recouvre qu'une partie de leur territoire. Il convient de rappeler que les communes ne peuvent adhérer à un projet de parc que si leurs communautés de communes ont-elles-mêmes adhéré.
- Quelles seraient les possibilités d'accueil du public sur ces zones humides ? Sur ce point, il serait intéressant de faire un travail d'inventaire plus précis, sur quelles périodes et dans quelles conditions. Le territoire pourra bénéficier de la locomotive touristique du littoral en proposant une offre « naturaliste » complémentaire et alternative. Ceci suppose donc, malgré le périmètre resserré, des relations avec les communes environnantes du PNR afin de réfléchir à des synergies touristiques. Des propositions de travail sur ce sujet ont été formulées par les acteurs et sont présentées au chapitre « *II.2 Le rôle attendu / possible d'un Parc* ».
- Quelle plus-value par rapport aux travaux des acteurs en place ? Cette question sera traitée plus loin (chapitre « *II.2 Le rôle attendu / possible d'un Parc* »).

1.3 Critère n°3 : qualité du projet de charte

Rappel du critère n°3 : La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages

Il n'est pas possible de se prononcer sur ce point à cette étape de la démarche. Néanmoins, au regard des travaux effectués tout au long de l'étude et la prise en compte des points de vue des acteurs concertés, des propositions d'axes de charte sont suggérées plus loin dans le rapport.

1.4 Critère n°4 : détermination des collectivités et EPCI

Rappel du critère n°4 : La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet

A ce stade, il n'est pas possible de juger de l'engagement officiel des différentes parties prenantes du projet. Néanmoins, les nombreux échanges qu'il y a eu tout au long de l'étude apportent certaines informations.

Lors des entretiens et des temps de concertation, un premier positionnement de ces collectivités a pu être identifié. Précisons que ce positionnement a, pour certaines collectivités, déjà évolué au cours de la concertation. Ce positionnement n'est donc pas immuable et sera amené à changer, dans un sens ou un autre, avec l'éventuelle poursuite de la concertation. Cette partie relate également le positionnement de certaines structures du territoire (associations, établissements publics...) qui sont également partie prenante de la concertation pour un projet de cette teneur.

Une posture d'ouverture lors des entretiens

Précisons tout d'abord que l'ensemble des acteurs rencontré s'est montré à l'écoute du projet.

» Des acteurs ouverts au dialogue

Sur le territoire d'étude, les acteurs ont globalement adopté un positionnement ouvert. Nous n'avons pas constaté d'opposition de principe. Attentifs et réservant un bon accueil aux consultants, les acteurs ont pris le temps de comprendre l'étude, son déroulement, le périmètre de concertation, les attentes de nos équipes. Cette posture d'ouverture au dialogue montre une culture de la concertation et une certaine confiance par rapport au projet engagé.

» Une volonté de comprendre

Au-delà de l'ouverture, nous avons pu constater une véritable curiosité pour le projet et pour l'outil PNR en général. Ainsi, de nombreux acteurs ont cherché à comprendre les motivations de la Région pour engager une telle étude, les conséquences d'un PNR, les modalités de financements, l'implication des communes et des acteurs socio-économiques dans la gouvernance d'un PNR, les retombées pour le territoire. Cette volonté de comprendre est aussi liée à une méconnaissance du dispositif, qui est très forte sur le territoire. Les acteurs n'étaient globalement pas à l'aise sur le sujet hormis ceux qui ont vécu de près les démarches du PNR de Brière. L'équipe a fourni des premières informations sur ce qu'est ou n'est pas un PNR, sur des exemples d'accompagnement ou de contribution qu'il peut apporter, mais cela est insuffisant pour que les acteurs se positionnent à ce stade de la démarche.

Il apparaît primordial à ce stade de produire des documents de communication visant à mieux expliquer ce qu'est un PNR. Un voyage d'étude permettant de rencontrer des acteurs (élus, acteurs économiques, notamment) vivant un PNR au jour le jour serait également intéressant.

Positionnement des acteurs

» Globalement intéressés

L'outil PNR semble fédérer les acteurs dans le sens où il concilie les aspects de développement, de préservation et de mise en valeur des patrimoines. En revanche, ne pas s'opposer ne signifie pas accepter le projet sans conditions. Il ne faudra pas négliger le développement d'outils pédagogiques pour expliquer les tenants et aboutissants d'un PNR.

» Les communes et communautés de communes

La plupart des communes ont participé aux temps de concertation. Les communes et communautés de communes, notamment celles qui n'ont que peu participé à la concertation, seront à rencontrer pour leur présenter le projet et la démarche.

» Les autres acteurs

Comme expliqué plus haut, de nombreux acteurs ne savent pas ce qu'est un Parc naturel régional, retenant surtout le mot « naturel » et les laissant penser à une « simili réserve naturelle ». Un gros travail d'information et de pédagogie est à faire. Pour favoriser la confiance des acteurs, nous recommandons de faire intervenir des acteurs extérieurs, connaissant les Parcs ou d'aller les rencontrer.

Globalement, on remarque 3 positionnements différents :

- Les acteurs pour le projet et ayant bien compris l'intérêt d'un Parc, celui-ci étant un acteur supplémentaire pour porter une parole de développement durable du territoire ou jouer un rôle de relais local. C'est aussi dans cette catégorie que certains acteurs s'interrogent sur leur articulation avec cette nouvelle structure.
- Les acteurs méconnaissant l'outil PNR et demandant à être convaincus, sans être opposé au projet.
- Les acteurs qui ne se sentent pas concernés et pensent surtout au projet de RNN.

Les entreprises du territoire, quel que soit le secteur concerné, sont par ailleurs organisées au travers de différentes structures fédératrices, instances de dialogue importantes avec les territoires. Cette configuration du monde économique constitue une opportunité d'associer pleinement le monde économique aux enjeux de valorisation et de développement du territoire. D'ailleurs, le monde des entreprises est déjà habitué à une forte implication dans les projets de territoire : Assises de la Loire et de l'estuaire, Pacte Estuaire, appel à projet « eau et paysages » du Pôle métropolitain, démarches d'élaboration de SCOT...

Recommandations pour la suite de la démarche

Nous recommandons de revoir rapidement les acteurs socio-économiques pour approfondir la faisabilité d'un PNR avec chacun d'eux. Les acteurs pourraient être conviés à une visite d'un PNR. Le PNR des Boucles de la Seine Normande serait un choix intéressant puisqu'il est également doté d'un port et des enjeux liés à la présence d'agglomérations.

Il sera également nécessaire de rencontrer individuellement chaque commune (conseil municipal) et communauté de communes (conseil communautaire) concernés par le périmètre d'étude qui sera choisi.

1.5 Critère n°5 : organisme en charge du PNR

Rappel du critère n°5 : La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente et mobiliser dans la construction d'un PNR.

Il semble prématuré de statuer sur ce critère à ce stade de la démarche.

II. Quelles plus-values pourraient apporter un Parc naturel régional par rapport aux structures, dispositifs et projets existants ?

II.1 Un territoire riche de nombreux acteurs

Comme en témoigne la figure ci-après, le territoire bénéficie de l'engagement de nombreux acteurs (hors EPCI) qui interviennent sur les champs du développement durable.

Répartition des champs d'intervention des acteurs rencontrés dans le cadre des entretiens réalisés pour l'étude hors EPCI (RCT)

Répartition des champs d'intervention Acteurs rencontrés lors des entretiens



Document de travail
Ne prétend pas à l'exhaustivité

Patrimoine naturel

20 acteurs :
acquisition foncière,
gestion de sites,
restauration de milieux
connaissances
(inventaires...), expertise,
aides techniques/financières,

Tourisme & éducation à l'environnement

**10 acteurs dont 9 sur la
sensibilisation à
l'environnement**

Patrimoine culturel 1 acteur sur l'Estuaire

**Développement éco
et qualité de vie**
13 acteurs: industrie,
artisanat, agriculture
et paysage

Aménagement
18 acteurs: planification,
développement
d'activités économiques,
conseil/aide techniques

Innovation

9 acteurs: eau, prospective
territoriale, filières



Champs d'intervention les
moins représentés

II.2 Le rôle attendu / possible d'un Parc

Un PNR est porteur d'un projet de territoire répondant à des enjeux locaux définis selon un diagnostic précis de territoire et avec les acteurs locaux. Le rôle de la structure Parc est ensuite défini en concertation avec les acteurs locaux, là où son action est la plus pertinente et en cohérence avec les actions menées par les autres acteurs. Pour autant, le rôle d'un Parc ne peut pas être défini uniquement « en creux » par rapport aux acteurs locaux et doit avoir une cohérence globale. C'est donc cet équilibre qu'il faut trouver et inscrire dans un projet de charte.

La charte du PNR portera sur tous les axes de travail, en cohérence avec une démarche de développement durable. Il s'agit d'un projet du territoire engageant tous les partenaires ou chacun œuvrera selon ses compétences. Ainsi, les structures existantes et les intercommunalités, agglomérations, SCOT, Conseil Général, Région... pourront s'impliquer directement en portant un certain nombre d'actions comme c'est déjà le cas. Le PNR sera chargé de la cohérence globale des orientations de la charte sur laquelle il aura été labellisé. Il pourra assurer en direct, des missions quand il n'existera pas de maître d'ouvrage. Le PNR sera un facilitateur, un dynamiseur, et fera faire, plutôt que de faire lui-même.

Voici les premiers sujets sur lesquels un PNR pourrait apporter une plus-value.

Les plus values d'un PNR sur le territoire de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu

Les Directeurs des PNR de Brière et Loire-Anjou-Touraine qui sont intervenus lors des ateliers ont bien précisé que, pour les PNR, il s'agissait bien de faire « avec » les acteurs locaux. Le PNR devra donc bien prendre en compte les actions existantes et s'inscrire comme partenaire des acteurs déjà engagés. Ce travail méticuleux de répartition serait réalisé dans le cadre de l'élaboration d'une charte de Parc, document précisant les actions à mener par chaque acteur pour converger vers les objectifs communs. L'articulation entre les acteurs devra être optimale pour relever les ambitions portées par le territoire.

Au-delà de ce principe de base, et au cours des différentes phases de concertation (entretiens, ateliers, réunions avec les communes), les participants ont fait part des plus-values que pourraient revêtir l'outil PNR s'il était retenu pour le territoire de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand –Lieu.

Ces plus-values sont transversales lorsqu'elles précisent la posture de ce nouvel acteur que serait le Parc, ou bien thématiques lorsqu'il s'agit de porter des actions spécifiques.

Plus values transversales

- » **Etre un espace de dialogue et un acteur pour développer le lien Nord-Sud et Est-Ouest au bénéfice d'un développement concerté, cohérent et équilibré.**

Le nord et le sud de l'Estuaire ont des dynamiques de développement de plus en plus interdépendantes comme le souligne les aires d'influences des principaux pôles urbains (Nantes Métropole, la CARENE) mais également du littoral. Le développement du Port pourrait être réalisé de manière plus équilibrée entre le nord et le sud. La Loire est toujours perçue comme une coupure physique bien qu'un regain d'intérêt certain sur l'Estuaire et sa (re)découverte s'observe depuis plusieurs années. Les territoires situés en rives nord et sud ont des dynamiques de développement de plus en plus interdépendantes.

La Loire pourrait être un trait d'union entre le Nord et le Sud et entre l'Amont et l'Aval dans un projet de développement équilibré de l'Estuaire. Les acteurs voient ce lien Nord-Sud comme le « challenge » du PNR.

- » **Construire une identité autour d'un projet de territoire partagé**

Au cours de l'étude, la question de l'identité, de la culture commune et du sentiment d'appartenance a été posée, impliquant une réflexion sur les dénominateurs communs aux espaces constituant le périmètre d'étude. Les acteurs sont arrivés à la conclusion que des éléments pouvaient constituer le socle d'une identité commune, notamment autour du fil conducteur de l'eau, mais que cette identité était à construire.

Ainsi, la plupart des acteurs pensent qu'un PNR pourrait travailler à structurer cette identité. L'un des enjeux prioritaire est bien de développer un sentiment d'appartenance au territoire autour d'éléments identitaires à valoriser. Les participants aux ateliers précisent que le Parc pourrait développer les rencontres entre acteurs et travailler à la création d'une culture commune, d'une identité. Il serait ainsi un acteur pour créer une unité territoriale, un « pont culturel » pour rapprocher les rives nord et sud et l'ouest et l'est du territoire.

» Etre l'assembler des initiatives locales

Un PNR sur le périmètre d'étude bénéficierait d'une vue d'ensemble sur les problématiques du territoire et jouerait le rôle d'assembler des différentes démarches. Il pourrait être un médiateur à l'écoute de l'ensemble des acteurs afin d'assurer une prise en compte globale de leurs difficultés respectives. Ce positionnement faciliterait le dialogue afin d'assurer un développement économique et une préservation des écosystèmes concomitamment.

» Mettre en réseau les acteurs pour garantir une cohérence territoriale

Les participants partagent le constat qu'il existe de nombreuses initiatives et acteurs sur le périmètre d'étude. Plus que de mener de nouvelles actions ou créer de nouveaux dispositifs, le PNR devra s'attacher à relier les initiatives existantes, pour garantir leur cohérence globale, au service du territoire et de ses problématiques. Il pourrait aussi assurer un rôle d'animateur de réseau entre les acteurs existants pour mieux coordonner leurs initiatives.

» Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs actions

Un PNR devra s'attacher à faciliter la lecture du territoire et accompagner les acteurs locaux dans leurs démarches. La présence d'une ingénierie complémentaire aux côtés des acteurs locaux permettra un accompagnement renforcé. Il pourra également servir de « porte d'entrée » pour les démarches des

acteurs et renvoyer vers les partenaires, il sera ainsi vecteur de simplification des démarches.

Outre ces aspects, le PNR pourrait être un mobilisateur des acteurs du territoire en informant ceux-ci des opportunités disponibles et en les accompagnant dans celles-ci.

Plus values thématiques

» Pour l'aménagement du territoire

Le périmètre d'étude est intégralement couvert par deux SCoT (SCoT Pays de Retz et le SCoT de la Métropole Nantes Saint-Nazaire), qui planifient l'aménagement, par des Communautés de communes (acteurs détenteurs de nombreuses compétences), des Pays et un Pôle métropolitain (acteurs porteurs de projets de territoire, sur certaines thématiques que sont notamment l'aménagement du territoire et le développement économique). L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général sont porteurs de politiques structurantes. Sur ce territoire exceptionnel, la plus-value d'un PNR est d'assurer une cohérence d'intervention qui permet de limiter les risques de juxtapositions de projets, d'objectifs, d'outils et de calendriers.

Il s'agirait donc de mettre en mouvement dans un sens commun les acteurs locaux et de faire de la Loire un élément fédérateur des territoires.

En matière d'aménagement durable du territoire, le PNR bénéficiera du travail réalisé depuis plusieurs années, en concertation avec les acteurs locaux par les deux SCOT, qu'il conviendra de conforter. Ils structurent l'aménagement du territoire et sont le fruit de concertations locales et apportent des réponses adaptées au développement futur des territoires dans le respect des spécificités locales (structuration en pôles d'équilibre au Sud de la Loire, logique de renforcement des centres-bourgs et villages, etc.).

» Pour le patrimoine naturel

Une plus-value du PNR pourrait être de permettre les échanges et la cohésion des actions de protection du patrimoine naturel ainsi que la conciliation des

usages, compte-tenu des nombreuses initiatives et acteurs que compte le territoire. Les enjeux de préservation des écosystèmes dépassent en effet la simple somme des dispositifs de protection de sites naturels. Il semble alors indispensable de tendre vers plus de coordination entre les acteurs.

En outre, les nombreux dispositifs réglementaires entraînent une certaine complexité pour les acteurs du territoire. Le PNR pourrait être un référent unique et accompagnateur des acteurs face à leurs démarches respectives. Il pourrait apporter une expertise et renvoyer le cas échéant vers les bons interlocuteurs.

Le PNR devra bien prendre en compte les actions existantes en matière de gestion des espaces de nature et s'inscrire comme partenaire des acteurs déjà engagés. Ces actions pourraient porter sur : le tourisme de nature et de découverte, l'agriculture traditionnelle des marais, la lutte contre les espèces invasives, la gestion hydraulique des marais et également, dans une moindre mesure, la qualité de l'eau.

Enfin, un PNR pourrait aussi jouer un rôle dans la coordination des données naturalistes aujourd'hui détenues par de multiples acteurs.

» **Pour le patrimoine économique**

Un PNR pourrait aux côtés des chambres consulaires écouter et prendre en compte l'ensemble des problématiques de développement en vue de faciliter la conciliation du développement économique avec le respect de l'environnement. Le PNR pourrait soutenir l'innovation de diverses façons. Il pourrait rapprocher les différentes sphères économiques du territoire aujourd'hui cloisonnées (ex. l'industrie dialogue peu ou pas avec l'agriculture, or ce sont deux secteurs économiques majeurs pour l'identité du territoire). Un tel rapprochement pourrait faire naître de nouvelles dynamiques dans une perspective d'économie circulaire et d'écologie industrielle. Les PNR ont la possibilité d'utiliser leur marque « Parc naturel régional » qui peut être attribuée à des produits ou des services en lien avec l'identité du territoire (bovins des marais estuariens, par exemple). Les participants pensent que le PNR pourrait également intervenir en proximité pour structurer le secteur de la navigation et du tourisme en général, pour mieux valoriser l'estuaire et ses acteurs.

Enfin, le PNR pourrait être une instance de dialogue entre les différents acteurs moteurs du territoire, valorisant les points de convergence, rapprochant les rives Nord et Sud et soulevant des problématiques de développement économique entre Nantes et Saint-Nazaire (« avoir les bonnes filières au bon endroit »), par exemple sur les questions de sous-traitance et d'optimisation du foncier économique... Un PNR sera particulièrement pertinent pour mettre en lien les différentes initiatives économiques de proximité.

Il conviendrait de mieux gérer le développement en lien avec l'aménagement du territoire (besoin en déplacements entre le Nord et le Sud, etc.).

Un PNR pourrait coordonner les initiatives locales existantes en matière de tourisme et dynamiser le secteur au profit des territoires. Le tourisme de nature et fluvial se développe peu à peu mais nécessite une approche globale pour deux raisons. Les activités touristiques devront mettre en valeur les différents patrimoines du territoire (naturel, économique, culturel, etc.) afin de montrer ses marqueurs identitaires.

» **Pour le patrimoine culturel et bâti**

Les participants partagent le constat de nombreuses initiatives et acteurs sur les questions culturelles et touristiques.

Sur ces questions touristiques le rôle du PNR pourrait être de coordonner les actions existantes pour leur donner plus de visibilité. Cette mission se fera en s'appuyant sur le travail mené par les collectivités, dans le cadre de leurs compétences.

Plus que de recréer de nouveaux produits, le PNR devra s'attacher à relier les initiatives existantes, dans une logique de parcours, d'itinéraires de découverte, pour valoriser l'ensemble des propositions existantes. Les acteurs pensent qu'un Parc naturel régional pourrait multiplier les moyens d'accès au fleuve et travailler au développement des modes d'accès au territoire : randonnée pédestre, vélo, découverte par le fleuve (bateau), etc... et leurs interconnexions permettant ainsi une découverte multi supports. Pour développer ces outils, il serait nécessaire de travailler à la qualification des points de vue sur la Loire : panorama, observatoire... et « donner à voir le fleuve et le lac de Grand Lieu » plus facilement. Egalement, les acteurs aimeraient que se développe encore le tourisme « sans voiture ». Le Parc pourrait ainsi soutenir les initiatives existantes

en proposant un accompagnement de proximité, par exemple via le développement de boucles vélo au-delà des itinéraires existants. Le développement du tourisme sans voiture pourrait être une ambition collective dans le cadre d'un futur projet de territoire.

Pour le tourisme en général, le Parc serait un interlocuteur pertinent pour décliner localement les projets de plus grande ampleur.

D'un point de vue culturel, les participants indiquent que les lieux de diffusion gagneraient à être mis en réseau, ce rôle pourrait être revêtu par un PNR.

Le Parc pourrait travailler au développement de la connaissance du patrimoine bâti, à la valorisation de celui-ci auprès des habitants. Le PNR pourrait aussi initier des réflexions sur de nouvelles formes d'habiter, en résidence principale ou pour l'hôtellerie de plein air.

Ces premières propositions ne sont qu'une première étape et devront être approfondies dans le cadre d'une réflexion plus poussée, notamment lors de l'élaboration d'un projet de charte. En effet, il conviendra de définir les rôles de chacun, leurs moyens et les partenariats à tisser pour la mise en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet hiérarchisé et partagé.

III. Conclusion : quelles suites à donner à la démarche ?

La conclusion de l'étude consiste à porter un regard synthétique sur la cohérence du projet de PNR vis-à-vis des critères nationaux de classements, proposer d'éventuels axes de charte pour poursuivre la concertation avec les acteurs du territoire, et des recommandations pour la suite de la démarche.

III.1 Synthèse : cohérence du projet de PNR au regard des critères nationaux de classement

» Critère n°1 : La qualité et le caractère du territoire, de son patrimoine naturel et culturel, ainsi que de ses paysages représentant pour la ou les régions concernées un ensemble remarquable mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national

Critère rempli sans équivoque par le territoire de réflexion.

» Critère n°2 : La cohérence et la pertinence des limites du territoire au regard de ce patrimoine et de ces paysages en tenant compte des éléments pouvant déprécier leur qualité et leur valeur ainsi que des dispositifs de protection et de mise en valeur existants ou projetés

Ou plutôt à ce stade : quel est le périmètre le plus à même d'aboutir à un classement PNR ?

- En plus de l'actuel périmètre de réflexion, deux options de périmètre semblent aujourd'hui particulièrement pertinentes pour ce projet de Parc naturel régional :
 - Option n°1 : un périmètre resserré autour de l'Estuaire et du Lac de Grand-Lieu, avec une clef d'entrée zones humides

- Option n°2 : un PNR élargi, avec une clef d'entrée touristique et facilitant une gouvernance partagée avec les Communautés de communes

- La concurrence actuelle entre les différents territoires prétendant au classement de PNR est aussi à prendre compte. L'option n°1 du périmètre resserré serait la plus à même de bénéficier d'un classement.

» Critère n°3 : La qualité du projet de charte, notamment de son projet de développement fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages

Ou plutôt à ce stade : quels pourraient être les axes d'une charte, au regard des enjeux définis lors de la concertation ?

Des propositions d'axes de charte à retravailler avec les acteurs locaux, s'ils décident de poursuivre la concertation pour créer un PNR, sont présentées au paragraphe suivant.

» Critère n°4 : La détermination des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont l'engagement est essentiel pour mener à bien le projet

Ou plutôt à ce stade : quel est le positionnement des acteurs locaux vis-à-vis de ce projet de territoire ?

La posture d'ouverture des acteurs locaux (collectivités, établissements publics et associations) permet d'envisager une poursuite sereine du dialogue autour d'un projet de PNR.

Quelques acteurs seront à convaincre en utilisant des exemples concrets extérieurs.

» **Critère n°5 : La capacité de l'organisme chargé de l'aménagement et de la gestion du Parc naturel régional à conduire le projet de façon cohérente.**

Ou plutôt à ce stade : quel est le positionnement des acteurs locaux vis-à-vis de ce projet de territoire ?

- Les plus-values d'un PNR sur le territoire sont nombreuses mais à approfondir. Un PNR pourra apporter de la coordination entre les initiatives existantes et renforcer les synergies.
- La plus-value par rapport aux SCoT se justifie par un travail Nord-Sud.
- Le travail de répartition fine avec les acteurs locaux serait à mener dans le cadre de l'élaboration d'une charte de Parc.

» **Conclusion au regard des critères**

Pour conclure, il semble pertinent de poursuivre une démarche de création d'un Parc naturel régional sur l'estuaire de la Loire et le Lac de Grand Lieu. Un acteur de type Parc naturel régional amènera les acteurs locaux vers plus de développement durable, dans le respect de leurs prérogatives et dans une logique de pédagogie et de concertation.

III.2 Propositions d'axes de charte

Il convient de préciser que la présente étude n'a pas pour objet d'élaborer un projet de charte, mais de réaliser une étude de faisabilité d'un Parc naturel régional. Pour autant, ayant travaillé sur les enjeux partagés de territoire, nourris d'un diagnostic de territoire assez approfondi, nous pouvons d'ores-et-déjà indiquer les principaux enjeux de territoire et faire des propositions d'axes stratégiques qui pourraient servir de base pour définir des axes de charte.

Les axes de charte, aussi appelées « ambitions » sont élaborées pour 12 ans, ce qui peut paraître long, mais se révèle court lorsqu'il s'agit de faire évoluer des tendances lourdes d'un territoire. Nous conseillons de définir des ambitions réalistes et atteignables, elles n'en seront que plus portées localement.

Axes de charte	Objectifs stratégiques
Préserver et valoriser les paysages spécifiques du territoire (axe transversal)	
Aménager le territoire de façon durable pour garantir un accueil qualitatif de nouveaux habitants	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir un consensus sur la gestion durable du foncier / limiter l'urbanisation consommatrice de terres agricoles et d'espaces naturels Imaginer les modes d'habitat durable de demain Poursuivre les efforts en matière de liens entre les territoires (avec les SCOT, le Conseil Général...) Anticiper les bouleversements liés au changement climatique et mieux gérer les risques naturels
Agir ensemble pour améliorer le fonctionnement des écosystèmes estuariens et préserver la biodiversité ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les initiatives (collecte données naturalistes, gestion des milieux...) à l'échelle des grands écosystèmes Maîtriser les pressions exercées sur les milieux et les espèces pour permettre le bon fonctionnement des écosystèmes et participer à la restauration de l'Estuaire Reconquérir la qualité des eaux et entretenir le consensus sur la gestion de niveaux d'eau
Promouvoir et accompagner le développement d'une économie performante, respectueuse des spécificités locales	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir une économie de dimension internationale respectueuse des spécificités locales et accompagner la prise en compte des mutations économiques, écologiques et sociales Favoriser un développement économique équilibré et diversifié et structurer les filières créatrices de valeur ajoutée et respectant les spécificités locales Soutenir l'agriculture traditionnelle, notamment en zone humide, créatrice de valeur ajoutée économique et environnementale Développer une offre de tourisme et de loisirs responsable valorisant les ressources locales et complémentaire de l'offre existante (villes et littoral)
Valoriser l'identité du territoire et faciliter son appropriation par les habitants	<ul style="list-style-type: none"> Faire des acteurs locaux des ambassadeurs des richesses de leur territoire et renforcer leur sentiment d'appartenance Faciliter l'accès aux richesses du territoire par la création de parcours d'interprétation Renforcer le lien entre les habitants et le fleuve

III.3 Et maintenant ?

A la suite du forum de restitution de l'étude, nous recommandons d'engager rapidement la suite de la démarche de concertation autour du projet. Cette suite pourrait être une présentation de la démarche engagée, des synthèses de l'étude de faisabilité et des périmètres possibles aux conseils municipaux et communautaires concernés afin de poursuivre le travail d'appropriation par tous les acteurs locaux.